



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MÉRICI

23, rue de la Fabrique

Sainte-Angèle-de-Mérici (Québec) G0J 2H0

Téléphone : 418 775-7733 Télécopieur : 418 775-5722

<http://municipalite.sainte-angele-de-merici.qc.ca>

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du 20 juillet 2020, tenue à 19 h 30 à la salle du conseil de l'édifice municipal, sise au 23, rue de la Fabrique, Sainte-Angèle-de-Mérici.

Sont présents :	Monsieur	Michel Côté	Maire
	Madame	Dolorès Bélanger	Conseillère, siège no 1
	Madame	Myléine Gauthier	Conseillère, siège no 2
	Madame	Francine Bezeau	Conseillère, siège no 3
	Madame	Marie-France Dupont	Conseillère, siège no 4
	Monsieur	Réginald Dionne	Conseiller, siège no 5
	Madame	Carole Ferraris	Conseillère, siège no 6

Tous les membres ont reçu un avis de convocation, conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.

Madame Annie Fraser, directrice-générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20-07-134 Sur la proposition de Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour modifié.

Adoptée

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 20-07-120 – AUTORISATION D'ACHAT ET D'INSTALLATION DE RÉSERVOIR AU MAZOUT ET AU DIESEL CLAIR
3. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LE FAUCHAGE DES RANGS
4. ENGAGEMENT FINANCIER POUR LE DÉBROUSSAILLAGE DES RANGS
5. ASSIGNATION D'UN BUDGET POUR L'ACHAT D'UN CAMION
6. ACHAT ET INSTALLATION DE LUMIÈRE POUR LE TERRAIN DE TENNIS
7. RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE POUR LA POMPE DU DIESEL CLAIR
8. ACCEPTATION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN RIVIÈRE-NEIGETTE
9. MANDAT DE PLAN ET DEVIS CHEMIN CARRIÈRE BEAULIEU
10. FINANCEMENT PROJET ÉNERGÈRE
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. LEVÉE DE LA SÉANCE

2. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 20-07-120 – AUTORISATION D'ACHAT ET D'INSTALLATION DE RÉSERVOIR AU MAZOUT ET AU DIESEL CLAIR

20-07-135 Sur la proposition de Réginald Dionne, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les modifications suivantes de la résolution 20-07-120 – concernant l'achat et l'installation de réservoir pour le mazout et le diesel clair :

Pour la salle communautaire, un réservoir de 200 gallons double fond au coût de 2 185,28 \$ plus taxes;

Pour le garage municipal un réservoir de 250 gallons double fond au coût de 1 889,29 \$ plus taxes;

Pour la station de pompage, un réservoir de 250 gallons double parois au coût de 3 339,95 \$ plus taxes;

Ainsi que d'autoriser l'achat et l'installation du réservoir de diesel clair double paroi de 850 gallons pour le garage municipal ainsi que ses accessoires tels que décrit dans la soumission au coût de 6 005,45 \$, taxes en sus par le même fournisseur

Le montant total de cette autorisation d'achat et d'installation en conformité avec la loi sur les produits pétroliers est de 13 419,97 \$ taxes en sus.

Adoptée

3. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LE FAUCHAGE DES RANGS

20-07-136 Sur la proposition de Mylène Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de la compagnie Déneigement Jocelyn Ouellet pour le fauchage des rangs au montant maximal de 2 200\$ \$, taxes en sus.

Adoptée

4. ENGAGEMENT FINANCIER POUR LE DÉBROUSSAILLAGE DES RANGS

20-07-137 Sur la proposition de Francine Bezeau, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter de procéder au débroussaillage du Chemin Rivière-Mitis Sud et de retenir les services de la compagnie Transport Martin Beaulieu et fils inc. au taux horaire de 145\$.

Adoptée

5. ASSIGNATION D'UN BUDGET POUR L'ACHAT D'UN CAMION

20-07-138 Sur la proposition de Carole Ferraris, il est résolu à la majorité des conseillers d'assigner un budget de 22 995 \$, taxes en sus pour l'achat d'un camion pour la municipalité et d'autoriser la direction à procéder à l'achat du camion suivant : F-150 XL 2017 de AUTO ACTION Inc.

Pour cette résolution, trois (3) conseillers votent contre cette résolution, soit mesdames Bélanger et Bezeau ainsi que monsieur Dionne et quatre (4) votent pour, incluant le maire.

Adoptée

6. ACHAT ET INSTALLATION DE LUMIÈRE POUR LE TERRAIN DE TENNIS

20-07-139 Sur la proposition de Réginald Dionne, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la direction à procéder à l'achat et à l'installation de lumière pour le terrain de tennis et d'allouer un budget de 4 000 \$ pour ces travaux.

Adoptée

7. RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE POUR LA POMPE DU DIESEL CLAIR

20-07-140 En conformité avec les recommandations de la compagnie Les Pétroles BSL, Sonic, il est proposé par Marie-France Dupont et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les travaux d'un électricien pour procédé au raccordement électrique pour la pompe diesel clair selon les normes en vigueur.

Adoptée

8. ACCEPTATION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN RIVIÈRE-NEIGETTE

20-07-141 Sur la proposition de Réginald Dionne, il est résolu à la majorité des conseillers que les travaux ont été exécutés conformément aux exigences des devis préparés par les ingénieurs de la MRC de la Mitis.

Pour cette résolution, une conseillère vote contre cette résolution, soit madame Bezeau.

Adoptée

9. MANDAT DE PLAN ET DEVIS CHEMIN CARRIÈRE BEAULIEU

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de conseil est d'accord d'ajouter cette résolution;

20-07-142 Il est proposé par Réginald Dionne et résolue à l'unanimité de mandater l'ingénieur de la MRC pour faire les plans et devis de la réfection de la route de la Carrière Beaulieu.

Adoptée

10. FINANCEMENT PROJET ÉNERGÈRE

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du conseil est d'accord d'ajouter cette résolution,

20-07-143 Il est proposé par Dolorès Bélanger et résolue à l'unanimité des conseillers d'utiliser le budget de fonctionnement ou le fonds accumulés pour payer le projet Énergère et ce conditionnellement à l'acceptation de l'étude de faisabilité et à l'approbation du conseil municipal.

Adoptée

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

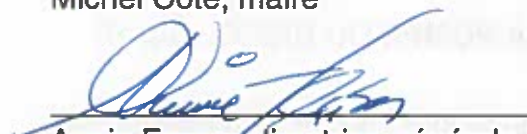
12. LEVÉE DE LA SÉANCE

20-07-144 Sur la proposition de Francine Bezeau, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance, il est 20 h 32, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée



Michel Côté, maire



Annie Fraser, directrice-générale &
Secrétaire-trésorière

Je, Michel Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Michel Côté, maire